

# AVIS D'APPEL PUBIC A LA CONCURRENCE A.A.P.C.

# Section I: POUVOIR ADJUDICATEUR

# 1) Nom, Adresses et Points de contact

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire Place du Dr J. Huyghues des Etages - BP 123 58206 Cosne-Cours-sur-Loire Cedex 图 03 86 26 50 00 - 昌 03 86 26 50 16

E-Mail: cosne@mairie-cosnesurloire.fr

2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité Territoriale

		Section II	ORIETI	OU MARCHE	
		Section II	: ODJET I	O MARCIE	
1) <u>Des</u>	scription				
Objet du n	narché :				
	CONSTRUC	COSNE-CO	DURS-SUR-	CHNIQUE RUE LAFA LOIRE (58200) ure infructueuse)	YETTE
Type de marché : 🏻 Travaux			Code CPV: 45000000-7 travaux de construction		
Les presta déjà été at		ties en 2 lots	et font l'obj	et de marchés distinct	s (les autres lots ayant
Lot 5	MENUISERII	ES INTERIEU	RES		
Lot 9	SERRES				
Les candid	lats ont la possibil	lité de répondre	e pour un ou	plusieurs lots.	
Variantes	libres :	autoris	ées	non	
Variantes	obligatoires (ex	Options):	oui	non	
Lot n°5: V	Variante obligatoir	e 4 : mobilier v	vestiaires		
Les varian	tes obligatoires s	ont proposées	au soumissio	onnaire à l'initiative de l	a personne publique qui

ui décidera de les retenir ou non au moment de l'attribution du marché. Les candidats impérativement répondre à ces variantes obligatoires définies dans le CCTP

# 2) Durée du marché ou délai d'exécution

Ce délai d'exécution court à compter de la date inscrite dans l'ordre de service de début de travaux. Cet ordre de service sera établi par le Maitre d'Œuvre pour tous les lots du marché.

Le délai d'exécution est de NEUF (9) mois suivant planning joint à la consultation (compris UN mois de préparation, congés payés et hors intempéries) à compter de la date indiquée dans l'ordre de service établi par le Maître d'œuvre, prescrivant de démarrer les travaux.

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 05/11/2018

# Section III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

#### 1) Conditions relatives au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

- > Sur les ressources propres de la commune
- > Par crédit ouvert au budget, paiement par virement administratif, à compter de la réception de la facture, dans un délai de 30 jours

#### 2) Conditions de participation/ Critères de sélection des candidatures

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, tout candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui.

Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Préalablement le pouvoir adjudicateur vérifiera la conformité de l'ensemble des renseignements et documents demandés ci-dessus.

Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats de compléter leur dossier de candidature s'il constate l'absence ou l'incomplétude des pièces dont la production était demandée, conformément et suivant les dispositions de l'article 55-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En cas de non présentation de l'une de ces pièces, le candidat devra la produire ou la compléter dans un délai de 5 jours à compter de la réception de la demande par le représentant du pouvoir adjudicateur.

La capacité des candidats à réaliser les prestations définies dans le cahier des charges seront jugées au vu des références, moyens techniques et humains et certificats de capacité produits

Si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Conformément à l'article 50 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, le pouvoir adjudicateur pourra exiger le remplacement :

- d'un cotraitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion par un autre cotraitant ;
- d'un sous-traitant présenté au dépôt de l'offre à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion par un autre sous-traitant;

dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette demande par le soumissionnaire (mandataire ou candidat individuel), sous peine d'exclusion de la procédure.

#### Section IV: PROCEDURE

#### 1) Type de procédure/ Mode de passation

**Procédure adaptée** en application des dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 relatifs aux marchés publics.

# 2) Critères d'attribution

Offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

# 3) Renseignements d'ordre administratif

Date limite de réception des offres : 12/09/2018 – 12 heures

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire souhaitée par l'organisme qui passe le marché : l'euro

# Section V: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

## 1) Autres informations

# Adresse de retrait des dossiers :

Le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) en format dématérialisé est téléchargeable gratuitement sur la plateforme dématérialisée Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté <a href="https://marches.e-bourgogne.fr/">https://marches.e-bourgogne.fr/</a> - (réf: CTM-2-58). En cas de problème ou d'impossibilité de téléchargement, s'adresser à la Mairie de COSNE SUR LOIRE dont l'adresse est indiquée cidessus, par écrit, fax, courriel.

## Réception des offres :

Sous forme « papier » elles doivent être remises contre récépissé, ou envoyées par lettre recommandée avec avis de réception postal et parvenir à destination avant la date en vigueur, à la Mairie de COSNE SUR LOIRE, <u>aux Services Techniques Municipaux</u>.

Les plis porteront la mention « Construction du CTM – Rue Lafayette – COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) – Lots 5 et 9 suite procédure infructueuse - Lot (s) n°(s) – NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »

Sous forme électronique les offres pourront être déposées sur la plateforme dématérialisée Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté : <a href="https://marches.e-bourgogne.fr">https://marches.e-bourgogne.fr</a>. La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site.

## 2) Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Dijon 22 rue Assas 21000 DIJON © 03.80.73.91.00

Service auprès duquel les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus :

Greffe du Tribunal de Dijon 22 rue Assas 21000 DIJON № 03.80.73.91.02

# 3) Adresse où l'on peut demander des renseignements complémentaires

Renseignements administratifs: Services Techniques Municipaux: 20 86 26 50 36

# Renseignements techniques : à demander par écrit, fax ou mail au Maître d'oeuvre

La Maîtrise d'Œuvre est assurée par :

La sarl TABBAGH-WERNER-GRAZIANI: architecte mandataire: luc.tabbagh@tabbagh-

werner-graziani.com

Dominique CALLIET : économiste : calliet.laurent@wanadoo.fr BET P. MACOUIN: Electricité: pmacouin@be-macouin.fr

BET TRAMIER: chauffage - Ventilation - Plomberie : bet.tramier@wanadoo.fr ADEV ENVIRONNEMENT : bet environnement : contact@adev-environnement.com

AIDA: bet acoustique: karin.letyrant@aida-acoustique.com

EN QUETE PAYSAGE: paysagiste: claire-helene.delouvee@orange.fr

# Les renseignements techniques sont à adresser à la :

SARL TABBAGH WERNER GRAZIANI (architecte mandataire) 19, Rue Alphonse Baudin 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

E-mail: luc.tabbagh@tabbagh-werner-graziani.com

Téléphone: 03 86 26 94 93

4) <u>Date d'envoi du présent avis à la publication</u>: 17/08/2018

Pour le Maire L'Adjoint Délégué C.BRUERE